



Simple question - 24_QUE_26 - Florence Gross - L'efficacité de l'État nécessite des mesures et une évolution cadrée des effectifs

Texte déposé :

La récente publication des Comptes 2023 du Canton de Vaud montre, dans les documents de la Conférence de Presse, une augmentation de 3.2% de la masse salariale en 2023. Le budget 2024 annonçait une augmentation de 303.2 EPT, les postes de l'administration cantonale constituant une part très importante du budget

Aux vu des résultats des comptes 2023, l'Etat devra à l'avenir, réfléchir à l'engagement de toute nouvelle charge afin de garantir des finances saines. Il conviendra donc, à l'avenir, d'être extrêmement attentif à l'évolution des EPT.

Cela nécessite une modification évidente de la politique RH. Une réflexion approfondie devrait être menée avant tout engagement et lors de départ, afin d'éviter certains remplacements non indispensables. Ceci devra être accompagné d'une recherche permanente d'efficacité opérationnelle.

En parallèle, divers critères devraient être pris en compte afin de cadrer l'évolution des effectifs. En 2014, le député Guy-Philippe Bolay suggérait, dans une motion transformée en postulat, de cadrer l'évolution d'effectifs en utilisant des indicateurs tels que PIB et évolution démographique. Ce texte n'ayant pas abouti, je souhaite poser la question suivante au Conseil d'Etat:

- quelle aurait été l'évolution des effectifs de l'Etat depuis 2018 si des critères tels que PIB et évolution démographique avaient servi d'indicateurs de cadrage?

Conclusion :

Cosignatures :